

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Michaud, Casselman (Grenville-Dundas), Jonhston (Bow-River) et Taylor, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général :

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, l'honorable J. L. Hsley, ministre des Finances, l'honorable J.-E. Michaud, ministre des Transports et l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

Sur la motion du très hon. M. Mackenzie King la séance est suspendue à cinq heures du soir.)

Vendredi 29 janvier 1943.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAITÉ D'EXTRADITION

ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
RÉGISSANT L'EXTRADITION DE CRIMINELS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Au dernier jour de la dernière session, l'ex-chef de l'opposition, l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson), m'a posé une question au sujet du traité entre le Canada et les États-Unis, qui régit l'extradition des criminels. J'ai répondu alors à l'honorable député que je lui fournirais ces renseignements au début de la présente session. De fait ce traité, comme l'honorable représentant de York-Sunbury l'a déclaré à ce moment-là, a été signé le 29 avril de l'an dernier. Mon collègue, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) l'a déposé sur le bureau de la Chambre le dernier jour de la dernière session, le 1er août. Le Sénat des États-Unis a approuvé le traité en question mais ce dernier n'a pas encore été ratifié. On le soumettra à l'approbation de la Chambre des communes avant sa ratification.

[M. Graydon.]

J'ajouterai quelques mots d'explication quant à la situation à ce sujet. A la suite de la publication des dispositions de ce traité, le Gouvernement a reçu des observations de la part de plusieurs sociétés canadiennes qui s'occupent de la vente de valeurs. On nous a transmis de longs mémoires dans lesquels on nous demandait, entre autres choses, de modifier les dispositions ayant trait aux questions portant sur des transactions commerciales qui sont véritablement canadiennes. Ces mémoires et ces observations, dont certains nous sont parvenus tout récemment, ont fait le sujet d'études approfondies de la part des ministères intéressés de l'Etat. On poursuit ces études. Il est impossible de dire en ce moment quelles ont été les décisions prises à ce sujet. Nous soumettrons le traité à l'approbation du Parlement avant sa ratification mais il est peu probable que nous puissions en saisir le Parlement au commencement de la présente session.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

COMITÉS PERMANENTS ET COMITÉS SPÉCIAUX—
REVISION DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition) : Je voudrais demander au premier ministre si le Gouvernement va prendre les mesures voulues pour hâter la constitution des divers comités permanents et spéciaux de la Chambre.

Je sais bien que, conformément au Règlement, ces comités ne sont officiellement constitués qu'après la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je saisis tout de même la première occasion pour dire ici que les membres de l'opposition désirent que tous les comités soient formellement constitués et commencent les travaux de la session le plus tôt possible. Il est arrivé trop souvent par le passé qu'un grand laps de temps se soit écoulé entre la constitution formelle des comités de la Chambre et la date où ils ont en réalité commencé leurs travaux. Je puis même ajouter que certains comités permanents dont relève l'étude de questions très importantes ont tout juste tenu, dans certains cas, des séances d'organisation. Les comités permanents établis au cours de la dernière session ont été constitués le 19 février. Le premier de ces comités à se réunir a été celui des impressions, le 4 mars. Le comité de l'agriculture et de la colonisation a tenu sa première séance le 17 mars; celui du Règlement, le 30 avril; celui de la banque et du commerce, le 13 mai seulement; celui des bills privés, le 5 juin seulement; tandis que celui des chemins de fer, canaux et télégraphes ne s'est réuni que le 8 juillet. Six comités permanents, ceux des privilèges et élections, des comptes publics, de la marine